



Rédaction : Mathieu Faucher, Francine Beaulieu

Un nouveau président intérimaire au CRTC

C'est mardi le 24 janvier que se terminait le mandat du président sortant du CRTC, M. Konrad Von Finckenstein.

Monsieur Von Finckenstein a été nommé 10e président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes le 25 janvier 2007 pour un mandat de 5 ans qui n'a pas été renouvelé.

Le CRTC a annoncé que c'est monsieur Leonard Katz qui assurerait l'intérim de la présidence jusqu'à ce que le gouvernement du Canada nomme un nouveau président. La loi du CRTC autorise l'un des vice-présidents à assumer la présidence si le gouverneur en conseil n'a pas annoncé une nomination.

M. Katz, assure les fonctions de vice-président des Télécommunications au CRTC depuis octobre 2007. En principe son mandat se termine 11 octobre 2012. Auparavant, il a occupé le poste de directeur exécutif de la Radiodiffusion et des Télécommunications. Avant de se joindre au Conseil, il a travaillé 30 ans dans le secteur public chez Rogers notamment.

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-788

La Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec est intervenue ici afin de soumettre au *Conseil* ses commentaires et observations en lien avec l'Examen du Fonds pour l'amélioration de la programmation locale.

En effet, l'avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-788 est l'examen du fameux fonds d'aide à la programmation locale. Le FAPL dont nous avons beaucoup parlé en 2009 lors des audiences sur le nouveau cadre politique pour la télévision communautaire.

Le Conseil avait annoncé son intention d'examiner le fonds lors de sa troisième année d'existence. On y est, cette revue permettra au CRTC de déterminer si le fonds doit être maintenu ou modifié.

Le CRTC avait questionné la Fédération lors de l'examen du cadre politique afin de savoir si le FAPL devrait appuyer la production d'émissions communautaires par les services de télévision communautaire exploités de manière autonome.



Dans ce numéro:

Nouveau président intérimaire au CRTC

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-788, CRTC 2011-804 et Ordonnance CRTC 2011-753

Représentation au Forum des organismes de charité ou religieux titulaire de licence de bingo

À lire aussi :

Fin de la consultation publique portant sur l'information d'intérêt public dans les médias québécois

Décision concernant la condition de licence de Sogetel

Les bons coups des TVC



Nos interventions concernent essentiellement la pertinence, les fondements et les modalités d'admission à ce programme qui, nous le croyons devrait inclure les TVC autonomes en raison notamment des concordances entre les lignes directrices qui ont mené à l'implantation de ce fond et la mission globale et les valeurs des groupes autonomes que sont les TVC.

Lors de sa création, à la lecture des principes et valeurs qui ont menés à la mise sur pied du FAPL, la Fédération et ses membres se sont réjouis en constatant que ce nouveau programme devant financer la programmation « dite » locale venait corroborer, dans ses fondements sa mission, un large pan des activités produites par les TVC autonomes et prôner des valeurs que mettent de l'avant ces dernières.

Considérant aussi que depuis toutes ces années, la télévision communautaire continue de s'imposer comme étant un modèle vivant de prise en charge collective et de diffusion d'une information citoyenne et représentative et viennent remplir l'espace souvent vacant en ce qui a trait à l'information locale, d'accès et de proximité et que la *Loi sur la radiodiffusion* reconnaît l'élément communautaire au même titre que les éléments privé et public, nous croyons qu'il n'est pas farfelu de croire que ces dernières répondent, dans ce qu'ils font et dans ce qu'ils sont, aux prémisses et observations fondamentales qui ont mené à la naissance du FAPL.

Le manque de ressources humaines et la formation de cette dernière, la nécessité d'embaucher des employés qualifiés, l'impossibilité de les rémunérer à leurs justes valeurs, la perte de plus en plus importante de l'accès direct, l'essoufflement des professionnels, des employés permanents, les fluctuations causées par un budget restreint et non récurrent; des situations de restructuration constante en vue de trouver du financement; la diminution drastique des montants octroyés par la publicité gouvernementale, les impacts de la crise économique, l'obligation de se procurer de l'équipement qui doit suivre la technologie (HD), l'impossibilité de pouvoir vendre de la publicité ne sont là que quelques-unes des raisons évoquées.

Nous croyons que le FAPL devrait permettre de solidifier le financement actuel en venant compléter les sources déjà existantes de financement. Il importe de mentionner que le FAPL ne doit pas venir substituer, limiter ou diminuer une source de financement déjà en cours dans une TVC. Il doit être une source nouvelle de financement en plus de ce qui existe déjà.

Il s'agirait là d'un moyen pour le Conseil de reconnaître l'apport des télévisions communautaires sans but lucratif dans le système canadien de la radiodiffusion et de leur donner enfin le soutien dont elles ont besoin.

Nous croyons que le FAPL devrait permettre de solidifier le financement actuel en venant compléter les sources déjà existantes de financement. Il importe de mentionner que le FAPL ne doit pas venir substituer, limiter ou diminuer une source de financement déjà en cours dans une TVC. Il doit être une source nouvelle de financement en plus de ce qui existe déjà.

Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2011-804

La Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec est intervenue ici afin de soumettre au *Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes* (le Conseil) ses avis, commentaires et observations en lien avec l'Appel aux observations sur un projet de modifications des modalités et conditions de l'ordonnance d'exemption relative aux entreprises de distribution de radiodiffusion terrestre desservant moins de 20 000 abonnés.

C'est un avis qui concerne la fusion des canaux communautaires en zone régionale, c'est un sujet pour lequel nous sommes intervenus à maintes reprises auprès du Conseil depuis 2009. Que ce soit dans l'Avis 2009-661, 2010-931, 2011-251, 2010 622 ou 2010-633, à chaque fois il a été question de cette possibilité et de notre position sur le sujet. Ces efforts ce sont avérés vains, car dans l'ordonnance 2011-753, le Conseil a fait fi de nos arguments en spécifiant toutefois qu'il a bien entendu les craintes de la Fédération ainsi que de plusieurs intervenants en expliquant que ces derniers ont allégués que :

« Ces canaux [fusionnés] ne fourniraient pas une programmation communautaire de meilleure qualité et d'une plus grande pertinence; au contraire, la programmation communautaire s'en trouverait selon elles diluée et moins adaptée à la population de chaque zone de desserte autorisée. »

Ce dernier est donc allé de l'avant en permettant au EDR exemptés de moins de 20 000 à pouvoir fusionner des zones selon certaines conditions qui viennent baliser ce que le Conseil nomme des «communautés d'intérêts» ces critères sont donc:

- *Des intérêts sociaux et économiques communs;*
- *Une culture, une histoire et un patrimoine communs;*
- *Les mêmes limites géographiques ou politiques reconnues;*
- *L'accès aux mêmes médias locaux ou régionaux.*

Notre intervention a donc défendu l'idée fondamentale qui est qu'un canal communautaire se doit d'être distinct dans chacun des marchés qu'il couvre. Permettre la fusion systématique en « zone » ou en « régions » des canaux communautaires par les EDR de moins de 20 000 serait, à notre sens, une éventuelle entrave à l'accès, au reflet local et à l'ancrage que procurent les TVC autonomes dans les communautés qu'elles desservent. En ce sens, l'élément communautaire existe pour la programmation de proximité, l'intérêt du public doit primer au lieu de l'intérêt des corporations et enfin, nous mentionnons notre crainte de voir cet état de fait s'étendre à d'autre classe de licence.

C'est pourquoi nous sommes intervenus, afin de soulever l'inquiétude que nous avons de voir se concrétiser cette « régionalisation » des canaux communautaires.

Notre intervention a donc défendu l'idée fondamentale qu'un canal communautaire se doit d'être distinct dans chacun des marchés qu'il couvre. Permettre la fusion systématique en « zone » ou en « régions » des canaux communautaires par les EDR de moins de 20 000 serait, à notre sens, une éventuelle entrave à l'accès, au reflet local et à l'ancrage.



Nous voulions faire connaître au Conseil notre vision et notre positionnement face à cette éventualité, en espérant que cela puisse instruire le Conseil sur les craintes que nous avons et ultimement aider ce dernier dans sa prise de décision.

Rappel concernant la formation sur mesure

C'est une nouvelle tombée de rideau qui se fait sur le programme de formation sur mesure alors que le quatrième volet du programme tire à sa fin.

Nous remercions sincèrement tous ceux qui se sont prévalus de cette opportunité et qui nous ont démontré leur appréciation face à cette initiative de la Fédération. Après 4 ans de fonctionnement quasi continu, des constats s'imposent. Dans les semaines et les mois à venir, nous nous pencherons sur le programme afin d'analyser l'impact réel que ce dernier a eu sur les TVC membres de la Fédération, de même que les taux de participation, la formule et les coûts du programme.

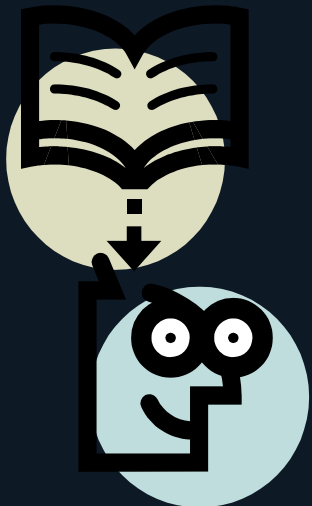
Ceci étant dit, il nous apparaît clair, malgré l'exercice de réévaluation qui s'entame, que le programme de formation sur mesure s'est révélé être un outil efficace et utile qui aura permis l'acquisition de nombreuses compétences et une professionnalisation certaine des employés et bénévoles qui œuvrent au sein des TVC.

Comme à l'habitude, vos idées et vos commentaires concernant le programme de formation sur mesure sont les bienvenus. Aussi si vous avez des questions n'hésitez pas à communiquer avec moi à l'adresse suivante : mfaucher@fedetvc.qc.ca.

Consultation publique de la ministre St-Pierre sur l'information dans les médias québécois

C'est au Saguenay, vendredi le 20 janvier 2012, accompagné de Madame Louise Gingras et de Monsieur Daniel Cloutier, qu'à pris fin la campagne de consultation « Pour une information au service de l'intérêt public », orientations du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, avec la ministre, Madame Christine St-Pierre. L'objectif de cette tournée était de recueillir les commentaires et suggestions sur la mise en place d'un modèle de régulation des médias québécois et d'un soutien à la diversité des voix et fait suite au dépôt du rapport de Madame Dominique Payette en janvier 2011, analyse également commandée par la ministre, madame St-Pierre.

La tournée de consultation publique s'est arrêtée dans dix villes du Québec, soit Gaspé, Gatineau, Rouyn-Noranda, Baie-Comeau, Montréal, Sherbrooke, Trois-Rivières, Rimouski et finalement au Saguenay. La participation des télévisions communautaires autonomes, membres de la Fédération a été exemplaire tout au





long de la consultation publique, réitérant à la ministre, l'importance du rôle que joue les médias communautaires au Québec, un rôle toujours d'actualité et qui a besoin d'être mieux soutenu financièrement de la part de l'État. Plusieurs mémoires ont été déposés et plusieurs témoignages ont été entendus par la ministre.

Durant cette consultation publique, notons qu'en plus des mémoires et témoignages de nos membres, les trois associations des médias communautaires du Québec, soit l'Association des radios communautaires (ARC-Q), l'Association des médias écrits communautaires (AMECQ) et la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec (FTVCAQ) ont formé une coalition et déposé un manifeste commun voulant sensibiliser davantage la ministre sur l'importance des médias communautaires gérés par des organismes à but non lucratif, de propriété collective et de gestion démocratique appartenant à la population. Les médias communautaires sont des outils de communication et d'information qui stimulent la vie démocratique, sociale, économique et culturelle d'une localité ou d'une région. Ils constituent un levier incontournable du développement et de la vitalité en région. D'une même voix, les trois associations ont demandé au gouvernement de prendre les mesures nécessaires pour qu'il y ait une obligation pour les ministères et les sociétés d'État à investir davantage pour enfin atteindre le 4% de publicité gouvernementale.

Par ailleurs, d'autres demandes conjointes concernant le statut de journaliste professionnel, le code de déontologie, le rôle du Conseil de presse, la plateforme d'information régionale et interrégionale de Télé-Québec et le rôle des nouvelles plateformes et des nouvelles technologies de l'information et des communications ont fait partie du manifeste. Les trois associations des médias communautaires ont ajouté à leurs multiples demandes d'être incluses dans le processus de révision du Programme d'aide au fonctionnement lorsque la campagne de consultation de la ministre, madame Christine St-Pierre, sera terminée. Cela va s'en dire que cette analyse sera la prochaine étape et rappelons ici que Madame la Ministre durant toute la campagne de consultation a à mainte reprise fait mention qu'en aucun cas le Programme d'aide au fonctionnement ne sera coupé et que cette tournée l'a davantage sensibilisé à l'importance des médias communautaires et le rôle qu'ils occupent au Québec.

Départ de Michelle Grâce Ofounda pour de nouveaux défis

Après presque six mois de travail à la Fédération des télévisions communautaires autonomes du Québec, madame Michelle Grace Ofounda nous a remis sa démission afin d'accepter un nouveau projet rempli de défis qui l'interpellait et lui permettra d'acquérir de nouvelles connaissances.

Nous lui souhaitons la meilleure des chances dans son nouveau défi.

L'objectif de cette tournée était de recueillir les commentaires et suggestions sur la mise en place d'un modèle de régulation des médias québécois et d'un soutien à la diversité des voix et fait suite au dépôt du rapport de Madame Dominique Payette en janvier 2011, analyse également commandée par la ministre, madame St-Pierre.

Représentation au Forum des organismes de charité ou religieux titulaires de licence de bingo



Depuis maintenant un an, suite à un nombre important de requêtes en provenance de nos membres, la Fédération a mis beaucoup d'effort dans le dossier du bingo en intervenant directement auprès de la Régie des alcools des courses et des jeux, en participant activement à L'Avis de consultation concernant les modifications au «Règlement sur le Bingo» et en rencontrant l'industrie les principaux organismes de l'industrie du bingo à savoir le Forum des organismes de charité ou religieux titulaires de licence de bingo ainsi que le Secrétariat du bingo. Plusieurs de nos membres ayant reçu un avis de facturation accompagné d'explications sur le décret du gouvernement 552-2011 concernant le financement du Secrétariat du Bingo, il nous importait de nous y intéresser de plus près afin d'en comprendre les rouages et les implications.

Le Secrétariat du bingo est un organisme ayant pour objectif de favoriser le développement du bingo, d'en faire la promotion, de proposer au ministre des orientations dans ce domaine et de remplir tout mandat que celui-ci pourrait lui confier. C'est en quelque sorte l'interlocuteur privilégié en matière du bingo auprès du ministre. Comme vous le savez maintenant. Il a été décrété que son financement se ferait par une cotisation annuelle de tous les titulaires d'une licence de bingo par une ponction de 15% des droits pour la délivrance de la licence. Voilà pourquoi nos TVC ont reçu des factures.

Le conseil d'administration du Secrétariat est formé de cinq membres. Trois membres élus parmi la liste des personnes désignées par le Forum des organismes de charité ou religieux titulaires de licence de bingo y sont. Le Forum des organismes de charité ou religieux titulaires de licence de bingo est un organisme dont sont membres de plein droit tous les organismes titulaires d'une licence de Bingo de ce type.

Peu avant les Fêtes, monsieur Sylvain Casavant directeur de la Télévision de la Rive-Sud (TVRS) a posé sa candidature afin d'obtenir un siège au Forum. Nous avons appris que ce dernier a été élu. C'est donc une excellente nouvelle, car ce dernier représentera le secteur du Bingo-média au sein de cette instance. Félicitation Sylvain, et un gros merci de t'engager pour le bien des TVC.

Ordonnance 2011-753

Le 7 décembre dernier, le CRTC a publié l'Ordonnance de radiodiffusion CRTC 2011-753 : intitulé *Ordonnance d'exemption modifiée pour les entreprises de distribution de radiodiffusion terrestre desservant moins de 20 000 abonnés – offre de canaux de télévision communautaire*.

On se souvient tous que le Conseil a annoncé son intention de modifier l'ordonnance d'exemption pour y rétablir l'obligation des EDR exemptées

Vous pouvez aller
visiter le site du
Forum à l'adresse
suivante :

[http://www.bingo-
forum.org/survol.html](http://www.bingo-forum.org/survol.html)

desservant plus de 2 000 abonnés et de contribuer à la programmation canadienne selon les mêmes modalités et conditions énoncées dans l'avis public de radiodiffusion 2007-125. Ce rétablissement a été rendu public dans cette ordonnance. On se souvient que Diffusion communautaire des Îles-de-la-Madeleine avait durement été touchée par cette exemption.

Par conséquent, le Conseil modifie l'ordonnance d'exemption qu'il avait annoncée dans la politique réglementaire de radiodiffusion 2010-622 (nouvelle politique pour la télévision communautaire) pour y rétablir l'obligation des EDR exemptées desservant plus de 2 000 abonnés de contribuer à la programmation canadienne selon les mêmes modalités et conditions que celles établies dans l'avis public de radiodiffusion 2007-125.

À compter du 1er avril 2012, les EDR exemptées devront verser une contribution à la programmation canadienne équivalant à 5 % de leurs revenus découlant d'activités de radiodiffusion. Pour l'année de radiodiffusion 2011-2012, cette contribution sera calculée en fonction des revenus bruts découlant d'activités de radiodiffusion ayant eu lieu entre le 1er avril 2012 et le 31 août 2012. Pour les années de radiodiffusion subséquentes, la contribution sera calculée en fonction des revenus bruts découlant d'activités de radiodiffusion sur l'année complète.

L'autre décision de cette ordonnance concerne l'autorisation des EDR exemptées à créer des canaux communautaires par secteurs. Nous nous sommes opposées à plusieurs reprises à ce que les EDR exemptées puissent créer des canaux de télévision communautaires par secteurs.

Le Conseil estime que les critères permettant d'autoriser les EDR exemptées à distribuer un canal communautaire par secteur doivent être assez souples afin d'assurer un financement acceptable et un recrutement de bénévoles adéquat. La logique du Conseil, cette souplesse sera *sine qua non* d'une production d'émissions communautaires et d'accès suffisante pour les communautés desservies.

Le Conseil a décidé d'établir des lignes directrices afin d'aider les EDR exemptées à déterminer ce qui constitue une communauté d'intérêts. Donc, une communauté d'intérêts est celle dont les membres partagent un ou plusieurs des attributs suivants :

- des intérêts sociaux et économiques communs;
- une culture, une histoire et un patrimoine communs;
- les mêmes limites géographiques ou politiques reconnues;
- l'accès aux mêmes médias locaux ou régionaux.



Finalement, le Conseil conclut que les EDR exemptées doivent faire un effort raisonnable pour que chaque localité soit représentée proportionnellement par le canal communautaire par secteur.

Décision Sogetel

Le 28 juillet dernier, Sogetel a fait une demande au CRTC pour amender sa licence d'exploitation de vidéo sur demande afin d'exclure son obligation de sous-titrer des émissions de télévision communautaire.

Sogetel désirait éliminer la condition l'obligeant à fournir le sous-titrage codé pour les émissions communautaires ou d'expression locale qui sont disponibles sur sa VSD. Sogetel a demandé l'appui de la Fédération dans cette requête notamment parce que les émissions communautaires en question proviennent de deux de nos membres soit TVCBF et TVC Beauceville. Pour ces deux membres, il s'agit d'un débouché supplémentaire à leur programmation après une première diffusion sur le canal linéaire. Cela leur permet de rejoindre un plus grand auditoire et en plus, ils reçoivent un petit montant supplémentaire pour cette diffusion. La Fédération a donc élaboré un argumentaire qui tient en 5 points et qui se décrit comme suit :

1. Sogetel est une jeune compagnie dans un marché hautement concurrentiel, peut selon nous effectivement éprouver des difficultés à rencontrer les obligations d'une telle condition. Nous présumons en ayant une idée des coûts faramineux du sous-titrage codé pour malentendants avancés par la titulaire, qui sont évalués à 7000\$ par mois, que ces derniers peuvent nuire au développement de cette dernière et ultimement mettre en péril l'existence même du service de VSD et par conséquent priver des abonnés d'une programmation locale et d'accès et venir amenuiser un débouché supplémentaire à cette même programmation.
2. Il est aussi notable que la titulaire énonce qu'elle présentera de la programmation locale des télévisions communautaires sur VSD sans frais supplémentaires pour ses abonnés. Il s'agit là d'une vitrine intéressante pour les TVC concernés qui obtiendront une possibilité de voir leur programmation accessible à un plus grand nombre de personnes.
3. Nous croyons que la gratuité élargira l'intérêt, l'attrait et donc l'accès qu'ont les abonnés par rapport à l'offre d'émissions communautaires produites par des TVC reconnues sur les territoires. Sogetel par son service de VSD permettra donc aux productions communautaires de rejoindre un plus vaste auditoire de par sa gratuité. Il est à noter que ceci inclut des gens qui autrement n'auraient pas accès à ces émissions.
4. En plus de fournir une deuxième vie intéressante aux émissions communautaires après leur diffusion sur le canal linéaire, nous croyons que pour les abonnés de Sogetel à la VSD, l'accès à des productions locales et



d'accès représente un élément attractif favorisant l'expansion autant de l'entreprise que de la télévision communautaire.

5. Bien que nous soyons en accord avec la demande d'exemption de Sogetel, nous tenons à rappeler au Conseil qu'il est impossible pour les TVC d'absorber le fardeau monétaire que représente le sous-titrage codé pour malentendants. Privé de financement structurant, récurrent et prévisible, les TVC sont encore plus démunies financièrement que peut l'être la plus petite des entreprises de VSD. L'élément communautaire du système canadien de radiodiffusion, particulièrement pour la production d'émissions d'accès produites par les membres des collectivités, dispose de moyens rachitiques en raison d'un financement déficient qui lui permet à peine de survivre. Les possibilités de développement en sont pratiquement anéanties. Il est donc exclu que la facture puisse être refilée aux corporations autonomes de télévision communautaire, car cela viendrait signer l'arrêt de mort pour plusieurs.

Par conséquent, la condition de licence 10 du titulaire se lira dorénavant comme suit :

La titulaire doit sous-titrer la totalité des émissions de son inventaire, à l'exception des émissions communautaires d'accès.

Le Conseil a rappelé qu'il étudiera la possibilité d'imposer les autres obligations en matière d'accessibilité prévues dans la politique relative à la télévision communautaire, soit lors du renouvellement de la licence de radiodiffusion de l'entreprise, soit dans l'éventualité où le titulaire demanderait l'autorisation de diffuser des émissions originales produites par lui-même ou par une entreprise affiliée.

Forum de la francophonie

La Fédération a été invitée par le ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes et de la Francophonie canadienne, monsieur Yvon Vallières, à participer au forum de la francophonie canadienne qui se tiendra à Québec, en mai 2012.

Pour la première fois depuis sa nomination, le ministre a rencontré les porte-parole pancanadiens, provinciaux et territoriaux de la francophonie canadienne réunis en assemblée générale. Il a profité de l'occasion pour les inviter à participer à un grand forum de la francophonie canadienne, « Aujourd'hui, le moment est venu de réunir à nouveau les forces vives de la francophonie canadienne afin de la renforcer et de la faire rayonner davantage », a déclaré le ministre. Ce forum comportera un important volet consacré aux arts et à la culture, comme le gouvernement du Québec s'y était engagé dans le plan d'action accompagnant la *Politique du Québec en matière de francophonie canadienne*.



La programmation du forum sera publiée en mars. Nous vous tiendrons au courant des développements.



Article de la revue développement social

À lire ce mois-ci dans la Revue Développement social. Volume 12 - Numéro 3 - Février 2012. L'article en page 29 portant le titre « Country et centre-ville, les médias qui parlent de nous » et en sous titre "Des traces de nous menacées". À la fin de l'article en bas de la page 30 vous trouverez un mot venant de la Fédération. Vous pouvez vous y abonner si vous le désirez et vous pouvez aller voir les numéros de la revue sur Internet en cliquant sur le lien suivant: <http://www.revueds.ca/>

Bons coups

La TVC du Kamouraska

Afin de susciter de l'intérêt pour la télévision et l'implication de sa communauté, la TVCK a décidé d'offrir à ses citoyens une formation en caméra. Cette formation gratuite, développée sur deux blocs (fonctionnement et cadrage), est ouverte à tous. Les jeunes et moins jeunes pourront donc en apprendre davantage sur la production locale de leur télé. Évidemment, nous espérons que ce projet favorise l'implication bénévole de nos gens.



Le Pied ferme sera de retour pour une 6e saison dès l'automne 2012. L'équipe débutera le tournage dans les prochaines semaines! Encore une fois, plusieurs sujets ont été définis afin de démontrer ce qui se fait en matière d'agriculture en Côte-du-Sud. Les membres de la Fédération intéressés à diffuser la saison 5 (12 émissions de 28 minutes) de cette production agricole peuvent contacter Cathy Chenard au 418 492-2711.

Un quatorzième événement Vins & Fromages réussi à la TVC de la Matapédia !

Le 4 février dernier avait lieu l'événement de financement annuel de la TVC, la dégustation Vins & Fromages.

Sous le thème « Bienvenue à DaisyTown », plus de 220 personnes sont passées à travers les portes du Saloon afin d'entrer dans l'univers désertique du Far West. Afin de rassasier nos convives, neuf fromages, d'origine québécoise, sélectionnés par la Microbrasserie La Captive, ainsi que six différents vins, proposés par Les Sélections François Fréchette, ont été servis. L'animation fut assurée par nulle autre que Lucky Luke (Émilie Boulay-Chouinard), qui a dû faire 43 jours de cheval afin d'arriver à Amqui, pour la bonne date. Les invités ont eu la chance d'assister à un duel, la visite de Ma Dalton et à des vidéos uniques. Plus de 10 000 \$ a été



ramassé lors de cet événement. Notons que la dégustation Vins & Fromages est la campagne de financement la plus importante pour la TVC. Elle est même primordiale pour le fonctionnement de notre Télévision communautaire.

Le vestiaire et le raccompagnement, de fin de soirée, pour les personnes qui avaient bien profité du vin, ont été assurés par un groupe d'étudiants du CMÉC qui amassait des fonds pour leur Bal des finissants.

Un tel événement ne serait pas possible sans l'implication d'une quarantaine de bénévoles. La TVC tient à remercier ses partenaires, commanditaires et bénévoles pour leur précieuse collaboration.

Le menu offert lors de cette soirée est disponible sur notre site Internet www.tvcmatapedia.com.

Une belle collaboration à la TVRP

L'équipe de la télévision régionale de la péninsule est fière de la collaboration d'un de ses bénévoles, M. Daniel Naud à titre d'animateur de l'émission LE RAT DE BIBLIOTHÈQUE.

Daniel Naud anime cette émission depuis deux ans avec une fougue extraordinaire. Ce bénévole se démarque par sa grande connaissance en littérature et son engouement pour réaliser des entrevues présentant toutes les facettes de l'écriture. Ne reculant devant aucun obstacle, celui-ci a appris la technique de prise d'image à la caméra afin de réaliser une entrevue au Lac St-Jean.

M. Charles Tisseyre, animateur de l'émission Découverte donnait une conférence sur la sonde Kepler lors d'un colloque dans cette région, Daniel a profité de l'occasion pour l'inviter à une entrevue, celui-ci a accepté pour une diffusion uniquement sur les ondes de notre télévision communautaire.

Nous invitons les téléspectateurs à visionner cette rencontre qui sera diffusée du 30 janvier au 5 février sur les ondes de la Télévision régionale de la Péninsule.

Daniel Naud permet à nos téléspectateurs de découvrir plusieurs facettes de l'écriture, autant littéraires, théâtrales et musicales. Daniel a rencontré, des invités d'ici et d'ailleurs tel que: Daniel Lemire, Brian Perro, Robert Charlebois, Gilles Létourneau, Josée Girard, Étienne Francis, Jenny Mailhot, Annie Proulx, Bizz, Isabelle Bussière, Jimmy Delalin et Claude Duplessis, vous pouvez encore visionner ces émissions sur le site www.tvrp.tv.

Tous les bénévoles animateurs tels que Daniel Naud sont des ressources inestimables pour un média communautaire. La directrice Sonya Paquet souligne également l'excellente collaboration d'Annie Hovington et de Gwendalina Perry qui animent des émissions, tous ces bénévoles contribuent à l'essor de la TVRP, il ne manque que vous.





Une entente avec le CEGEP de Victoriaville pour la Télévision des Bois-Francs

La Télévision communautaire des Bois-Francs est fière d'annoncer la récente signature d'un projet de partenariat avec le programme d'Arts et lettres, profil Culture et communication, du cégep de Victoriaville. Celui-ci consiste en une série d'émissions réalisées par les étudiants de 2^e année du programme et produite en collaboration avec la TVCBF.

Dans le cadre de cette entente, la TVCBF offrira, dans un premier temps, une série de courtes formations aux étudiants. Éthiques et normes, techniques de tournage, de réalisation et de scénarisation ainsi que quelques notions d'animation et d'interview seront les sujets abordés avec les étudiants. Dans un second temps, les étudiants réaliseront, animeront, tourneront et monteront une série de 14 émissions de 13 minutes chacune, sous la supervision d'un réalisateur de la TVCBF. Enfin, la série sera diffusée sur les ondes du canal VOX Victoriaville ainsi que sur le site Internet de la Télévision des Bois-Francs.

Ce projet permet non seulement d'impliquer les jeunes à la TVCBF et de leur offrir une tribune médiatique, mais aussi de former et d'intéresser la relève au monde de la production télévisuelle communautaire.

La Télévision des Bois-Francs, ainsi que le cégep de Victoriaville souhaitent que cette première entente soit le début d'une collaboration à long terme et que le projet devienne partie intégrante du programme d'Arts et lettres, profil Culture et communication.

Un nouveau site Internet pour la TVC Vents et Marées

La télévision communautaire Vents et Marées couvre l'actualité régionale en Charlevoix. Depuis 1974, TVC-VM permet aux Charlevoisiennes, Charlevoisiens, l'accès à l'information locale. Caméramans, monteurs, animateurs, journalistes et techniciens sont au service d'émissions culturelles, de bulletins de nouvelles, de conseils municipaux, de conférences de presse et de reportages sur l'ensemble des événements de notre milieu. 36 ans d'existence, 24 heures sur 24, 20 heures de production locale par semaine, 130 heures de programmation inédites et des milliers d'heures d'archives, La petite Vents et Marées fait jaser d'elle partout au Québec. Sa plus grande force réside dans l'énorme appui et le grand support de son milieu.

Vous pouvez vous rendre sur le site Internet de la TVC Vents et Marées en cliquant sur le lien suivant :

<http://tvc-vm.com/studio-direct/actualites>





Les télévisions communautaires autonomes sont des organismes à but non lucratif réparties dans 15 des 17 régions du Québec. Distribuées sur le service de câblodistribution de leur région, elles rejoignent jusqu'à 1 500 000 téléspectateurs et téléspectatrices. La Fédération est membre du Réseau québécois de l'action communautaire autonome, du Chantier de l'économie sociale, du CSMO-ÉSAC et de la Corporation de développement communautaire de l'Érable. Le fonctionnement de la Fédération est subventionné par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec.

FÉDÉRATION DES TÉLÉVISIONS COMMUNAUTAIRES AUTONOMES DU QUÉBEC

Téléphone : 819 621-1616
Télécopie : 819-621-1615
Courriel : fedetvc@fedetvc.qc.ca
Site Web: www.fedetvc.qc.ca